

Xtrackers

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 17, Boulevard de Kockelscheuer, L-1821 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B-119.899
(la « **Société** »)

AVIS IMPORTANT AUX ACTIONNAIRES DE :

Xtrackers MSCI USA Swap UCITS ETF (ISIN : LU0274210672)
Xtrackers MSCI Taiwan UCITS ETF (ISIN : LU0292109187)
Xtrackers Nifty 50 Swap UCITS ETF (ISIN : LU0292109690)
Xtrackers MSCI Korea UCITS ETF (ISIN : LU0292100046)
Xtrackers MSCI China A UCITS ETF (ISIN : LU0292109856)
Xtrackers Vietnam Swap UCITS ETF (ISIN : LU0322252924)

(individuellement une « **Catégorie d'actions retirée de la cote** » et collectivement les « **Catégories d'actions retirées de la cote** »)

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2026

Cher Actionnaire,

Cet avis a pour objet de vous informer, au nom du conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'administration** »), des développements récents à l'égard de la/des Catégorie(s) d'actions retirée(s) de la cote dont vous êtes Actionnaire.

Les termes portant une majuscule et utilisés dans le présent avis ont la signification qui leur est attribuée dans la dernière version du prospectus de la Société (le « **Prospectus** »), sauf indication contraire imposée par le contexte.

Le Conseil d'administration juge opportun de solliciter (i) la cessation de la négociation des actions de la catégorie concernée de chaque Compartiment c'est-à-dire les Catégories d'actions retirées de la cote (la « **Cessation de la négociation** ») (telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous) cotées et négociées à la Bourse de Hong Kong Limited (la « **SEHK** ») (les « **Actions de Hong Kong** »), (ii) le rachat obligatoire des Actions de Hong Kong de chaque Catégorie d'actions retirée de la cote (le « **Rachat obligatoire** »), (iii) le retrait de la cote de chaque Compartiment à Hong Kong (le « **Retrait de la cote** »), et (iv) le retrait volontaire de l'agrément de la Société et de chaque Compartiment (le « **Retrait d'agrément** ») auprès de la Securities and Futures Commission (la « **SFC** »). Afin d'éviter toute ambiguïté, les Actions de Hong Kong

correspondent uniquement aux catégories d'actions de chaque Compartiment cotées et négociées sur la SEHK et ne se rapportent pas aux compartiments concernés des Catégories d'actions retirées de la cote dans leur ensemble.

La Cessation de la négociation, le Retrait de la cote et le Retrait d'agrément des Actions de Hong Kong et de la Société à Hong Kong résultent d'un examen stratégique des activités de la Société à Hong Kong. En conséquence, la Cessation de la négociation des Actions de Hong Kong sur la SEHK, comme indiqué plus en détail ci-après, sera effective à compter du 1^{er} décembre 2026 (la « **Date de cessation de la négociation** »). À compter de l'Heure limite d'acceptation de chaque Catégorie d'actions retirée de la cote le 1^{er} septembre 2026, les souscriptions d'Actions de Hong Kong seront limitées à celles réalisées par les Participants autorisés de Hong Kong (les « Participants autorisés de Hong Kong ») dans le cadre des activités de tenue de marché du ou des Teneurs de marché de la SEHK visant à fournir de la liquidité aux négociations des Actions de Hong Kong sur la SEHK.

Un préavis de trois mois est donné par les présentes aux actionnaires des Actions de Hong Kong (les « **Actionnaires de Hong Kong** ») de chaque Catégorie d'actions retirée de la cote les informant que la négociation des Actions de Hong Kong sur la SEHK prendra fin à compter de la clôture des négociations le 30 novembre 2026 (le « **Dernier jour de négociation** »). Jusqu'au Dernier jour de négociation, les Actionnaires de Hong Kong pourront soumettre des demandes de rachat de leurs Actions de Hong Kong sur le marché primaire via un Participant autorisé de Hong Kong ou sur le marché secondaire de la SEHK. Lesdits rachats seront exemptés de tous Frais de Rachat à compter de la date du présent avis jusqu'au Dernier jour de négociation. Il convient de noter que la Société n'applique aucun droit de rachat sur la vente d'Actions de Hong Kong sur le marché secondaire. Les Actionnaires de Hong Kong sont informés que les ordres sur le marché secondaire peuvent engendrer des coûts sur lesquels la Société n'a aucun contrôle et auxquels l'exemption de frais de rachat décrite ci-dessus ne s'applique pas.

À partir de la Date de cessation de la négociation incluse, chaque Compartiment ne fonctionnera plus que de manière limitée à Hong Kong, en ce sens que (a) chaque Compartiment ne sera plus commercialisé ni proposé au public à Hong Kong, (b) tout achat ou toute vente supplémentaire d'Actions de Hong Kong sur la SEHK sera impossible, et (c) aucune nouvelle demande de souscription ou de rachat d'Actions de Hong Kong par les Participants autorisés de Hong Kong sur le marché primaire ne sera acceptée.

Rachat obligatoire

Les Actionnaires de Hong Kong qui conserveront des Actions de Hong Kong après le Dernier jour de négociation ne seront plus en mesure de céder leurs participations dans ces Actions de Hong Kong sur la SEHK après cette date. Après le Retrait de la cote et le Retrait d'agrément, les Actions de Hong Kong retirées de la cote ne seront plus considérées comme des titres admissibles par Hong Kong Securities Clearing Company Limited et se situeront en dehors du régime d'agrément de la SFC. Les actionnaires détenant des Actions de Hong Kong ne seront plus en mesure de vendre leurs Actions de Hong Kong retirées de la cote sur la SEHK après le Retrait de la cote.

Après avoir pris en compte les intérêts des Actionnaires de Hong Kong de chaque Catégorie d'actions retirée de la cote, le Conseil d'administration est d'avis que le Rachat obligatoire servirait au mieux les intérêts de ces Actionnaires. En conséquence, le Conseil d'administration a résolu de

procéder au Rachat obligatoire de toutes les Actions de Hong Kong en circulation de chaque Catégorie d'actions retirée de la cote en faisant usage de ses pouvoirs conformément à l'article 8 des Statuts de la Société. Toutes les Actions de Hong Kong en circulation de chaque Catégorie d'actions retirée de la cote seront soumises à un rachat obligatoire le 8 décembre 2026 (la « **Date du rachat obligatoire** »). Le dernier Prix de rachat dans le cadre d'un tel Rachat obligatoire (le « **Prix de rachat obligatoire** ») sera déterminé par référence à la Valeur Liquidative par Action des Catégories d'actions retirées de la cote à la Date du rachat obligatoire.

Afin d'éviter toute ambiguïté, le Rachat obligatoire des Actions de Hong Kong de la Catégorie d'actions retirée de la cote ne porte que sur ces Catégories d'actions retirées de la cote et non sur les compartiments concernés des Catégories d'actions retirées de la cote dans leur ensemble. À l'exception des Actions de Hong Kong, les Actions de la Catégorie d'actions retirée de la cote de chaque Compartiment sont actuellement admises à la cote d'autres places boursières étrangères et le resteront après le Retrait de la cote et le Retrait d'agrément.

Ci-dessous vous trouverez une synthèse des informations susmentionnées :

Nom du Compartiment	Catégorie d'actions retirée de la cote	ISIN	Place boursière de laquelle la Catégorie d'actions retirée de la cote doit être retirée de la cote	Dernier jour de négociation sur la Place boursière de laquelle la Catégorie d'actions retirée de la cote doit être retirée de la cote	Heure et Date limites d'acceptation applicables pour les ordres de rachat du marché primaire	Date du rachat obligatoire
Xtrackers MSCI USA Swap UCITS ETF	1C	LU0274210672	The Stock Exchange of Hong Kong (SEHK)	30 novembre 2026	17 h 00 heure du Luxembourg le 30 novembre 2026	8 décembre 2026
Xtrackers MSCI Taiwan UCITS ETF	1C	LU0292109187	The Stock Exchange of Hong Kong (SEHK)	30 novembre 2026	17 h 00 heure du Luxembourg le 30 novembre 2026	8 décembre 2026
Xtrackers Nifty 50 Swap UCITS ETF	1C	LU0292109690	The Stock Exchange of Hong Kong (SEHK)	30 novembre 2026	17 h 00 heure du Luxembourg le 30 novembre 2026	8 décembre 2026

Nom du Compartiment	Catégorie d'actions retirée de la cote	ISIN	Place boursière de laquelle la Catégorie d'actions retirée de la cote doit être retirée de la cote	Dernier jour de négociation sur la Place boursière de laquelle la Catégorie d'actions retirée de la cote doit être retirée de la cote	Heure et Date limites d'acceptation applicables pour les ordres de rachat du marché primaire	Date du rachat obligatoire
Xtrackers MSCI Korea UCITS ETF	1C	LU0292100046	The Stock Exchange of Hong Kong (SEHK)	30 novembre 2026	17 h 00 heure du Luxembourg le 30 novembre 2026	8 décembre 2026
Xtrackers MSCI China A UCITS ETF	1C	LU0292109856	The Stock Exchange of Hong Kong (SEHK)	30 novembre 2026	17 h 00 heure du Luxembourg le 30 novembre 2026	8 décembre 2026
Xtrackers Vietnam Swap UCITS ETF	1C	LU0322252924	The Stock Exchange of Hong Kong (SEHK)	30 novembre 2026	17 h 00 heure du Luxembourg le 30 novembre 2026	8 décembre 2026

Les conditions générales suivantes du Rachat obligatoire ont été fixées conformément à l'article 21 des Statuts et s'appliqueront à partir de la Date du rachat obligatoire :

1. Le Prix de rachat obligatoire des Actions de Hong Kong de chaque Catégorie d'actions retirée de la cote sera calculé sur la base de la valeur liquidative par action applicable à ces Actions de Hong Kong dans la Catégorie d'actions retirée de la cote concernée à la Date du rachat obligatoire (la « **VL de référence** »). Le Prix de rachat obligatoire comprendra, entre autres frais, tous les coûts découlant de la réalisation des investissements dans le cadre du Rachat obligatoire. Par conséquent, le Prix de rachat obligatoire peut différer de la Valeur liquidative de la Catégorie d'actions retirée de la cote concernée à la Date du rachat obligatoire ;
2. Aucuns Frais de rachat ne seront appliqués ;
3. Les Produits de rachat seront payés dans la Devise de référence correspondante (USD) ;

4. La date d'enregistrement à Hong Kong (la « **Date d'enregistrement à Hong Kong** ») relative à tout versement du Produit de rachat résultant de ce Rachat obligatoire des Actions de Hong Kong de chaque Catégorie d'actions retirée de la cote est prévue pour le 4 décembre 2026. Aux fins du présent avis, la Date d'enregistrement à Hong Kong correspond à la date à laquelle la Société identifiera les Actionnaires des Actions de Hong Kong de chaque Catégorie d'actions retirée de la cote d'après les noms inscrits dans les registres du Système central de compensation et de règlement (CCASS) établi et géré par Hong Kong Securities Clearing Company Ltd ; et
5. Le Produit de rachat découlant du Rachat obligatoire devrait être versé aux Actionnaires de Hong Kong au plus tard le 15 décembre 2026 (la « **Date de paiement à Hong Kong** »). Il est à noter que les Actionnaires de Hong Kong détenant des Actions de Hong Kong via des intermédiaires peuvent percevoir le Produit de rachat à une date postérieure à la Date de paiement à Hong Kong.

Des informations supplémentaires concernant la Cessation de la négociation, le Rachat obligatoire, le Retrait de la cote et le Retrait d'agrément peuvent être obtenues auprès des personnes morales mentionnées à la rubrique *Contacts* ci-dessous, auprès des bureaux des représentants de la Société à l'étranger ou en envoyant un e-mail à l'adresse Xtrackers@dws.com.

Les Actionnaires de Hong Kong ayant des questions ou des doutes concernant les informations contenues dans le présent avis sont priés de demander conseil à leur courtier, banquier, conseiller juridique, comptable ou à tout autre conseiller financier indépendant.

Il est vivement conseillé à tous les Actionnaires de consulter leur conseiller fiscal pour évaluer l'impact du Rachat obligatoire et toute conséquence fiscale éventuelle afférente en vertu de la législation de leur pays de nationalité, de résidence, de domicile ou de constitution.

Xtrackers

Le Conseil d'administration

Contacts

Xtrackers

17, Boulevard de Kockelscheuer, L-1821 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

DWS Investment S.A.

2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg